



Renvoi d audience devant le jaf,risque de radiation

Par **marine**, le **24/11/2011** à **19:56**

Bonjour,

J ai saisi le jaf afin de faire réévaluer la pension alimentaire versée pour mes enfants.Cette pension a été établie il y a 3 ans,alors que mon ex était au chômage.Il a retrouver une activité immédiatement après et n a jamais donné suite à mes demandes de réévaluation.Pour 3 enfants il verse 240 euro.L'audience avait lieu aujourd'hui,et a été renvoyé,puisque aucunes pièces n ont été versées au dossier de son côté.Une audience aura lieue ds 15 jours.Mais je suis perplexe quant aux dres du juge.Il m'a dit que si le dossier est tjrs vide dans 15 jours il ordonne la radiation...Je ne sais pas ce que cela engendre.Merci de me répondre,cordialement.